



Assemblée générale

Distr. générale
8 avril 2004
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Caïmanes

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1-2	3
II. Constitution, lois et évolution politique	3-12	3
III. Budget	13-20	5
IV. Situation économique	21-44	6
A. Observations générales	21-23	6
B. Agriculture, élevage et pêche	24	7
C. Tourisme	25-31	7
D. Services financiers	32-35	8
E. Transports et communications	36-44	9
V. Situation sociale	45-58	11
A. Droits de l'homme et immigration	45-46	11
B. Emploi	47-48	11
C. Enseignement	49-52	12
D. Santé publique	53-54	12
E. Criminalité et sécurité publique	55-58	13
VI. Relations avec les organisations internationales	59	14



VII.	Futur statut politique du territoire	60–64	14
VIII.	Position de la Puissance administrante	65–68	15
IX.	Examen par l'Assemblée générale	69	16

I. Généralités

1. Le territoire des îles Caïmanes¹ est situé à quelque 300 kilomètres à l'ouest de la Jamaïque et à peu près à la même distance au sud de Cuba. Il comprend trois îles : la Grande Caïmane (197 kilomètres carrés), Caïmane Brac (39 kilomètres carrés) et la Petite Caïmane adjacente, en grande partie non aménagée (28 kilomètres carrés).

2. Selon le Bureau de l'économie et des statistiques des îles Caïmanes la population du territoire était de 44 144 habitants en 2003, soit une augmentation par rapport aux 43 004 habitants recensés en 2002². Environ 25 % de la population est d'origine africaine, 20 % d'origine européenne, le reste de la population étant métissé.

II. Constitution, lois et évolution politique

3. Les îles Caïmanes sont un territoire non autonome (territoire d'outre-mer) administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La Constitution de 1959 a été révisée en 1972, 1992 et 1994. Aux termes de la Constitution, le Gouverneur, nommé pour quatre ans par le souverain britannique, est chargé des questions relatives aux affaires extérieures, à la défense, à la sécurité intérieure et à la fonction publique. Il est également Président du Conseil exécutif qui est composé de trois membres désignés par lui, à savoir le Secrétaire général (dénommé jusqu'en 1992, Secrétaire administratif), le Secrétaire aux finances et le Procureur général, et cinq membres élus par l'Assemblée législative. Le Conseil exécutif est responsable de l'administration. Le Gouverneur décide des portefeuilles ministériels qui sont attribués aux membres élus du Conseil exécutif. L'Assemblée législative est composée de trois membres de droit désignés dans la Constitution et de 15 membres élus au suffrage universel des adultes pour une période de quatre ans. Depuis 1991, un président est élu à la tête de l'Assemblée.

4. Le Gouverneur des îles Caïmanes est M. Bruce Dinwiddy, qui a été nommé en mai 2002.

5. Jusqu'en 2000, il n'existait pas de parti politique officiel sur le territoire et les groupes ci-après agissaient en tant qu'organisations politiques : la National Team (Équipe nationale), la Democratic Alliance (Alliance démocratique) et la Team Cayman (Équipe caïmane) (voir A/AC.109/2003/9, par. 7 et 8). Après la défaite de l'équipe nationale aux élections générales de 2000, une majorité des membres de l'Assemblée législative s'est constituée en parti politique, le Parti démocratique uni (PDU), le 5 novembre 2001. Le poste de chef du gouvernement a alors été confié à l'ancien Ministre du tourisme, McKeeva Bush, du Parti démocratique uni. Les prochaines élections devraient se tenir en novembre 2004.

6. Le système juridique est fondé sur la *common law* britannique, sur certains textes de loi britanniques et sur la législation locale. Il y a la Grand Court qui a statut de Cour suprême, la Summary Court (tribunal d'instance) qui connaît des affaires pénales, civiles et relatives à la famille, et la coroner's court. En appel, les décisions sont portées devant la Cour d'appel des îles Caïmanes et, en dernier ressort, devant le Privy Council à Londres.

7. En mars 1999, le Gouvernement du Royaume-Uni a présenté un Livre blanc intitulé « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and the Overseas

Territoires » (Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer). Cette loi proposait que la citoyenneté britannique soit accordée aux citoyens des territoires, tandis que les territoires seraient tenus de mener une révision constitutionnelle et de modifier leurs lois locales, en particulier dans le domaine des droits de l'homme et de la réglementation des services financiers, afin de les rendre conformes aux normes internationales. Le projet de loi est devenu exécutoire en mai 2002, sous le nom de *British Overseas Territories Act 2002* (loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer).

8. La Commission de révision de la Constitution a présenté en mai 2002 le rapport des commissaires chargés de réviser et de moderniser la Constitution, en même temps qu'un projet de constitution (voir les documents A/AC.109/2002/7, par. 11 à 14; et A/AC.109/2003/9, par. 10 à 19) dans la perspective de rendre exécutoire une nouvelle constitution, ou une constitution révisée, avant les élections générales de 2004. En février 2003, à la suite des discussions informelles tenues entre les îles Caïmanes et le Royaume-Uni, le projet de constitution et deux projets de décrets connexes ont fait l'objet de débats publics dans le territoire³. La révision constitutionnelle proposée a été adoptée en juin 2003 par décret du Conseil des îles Caïmanes. Ce décret prévoyait la nomination officielle du chef du Gouvernement et celle du chef de l'opposition. Il prévoyait également la création d'une commission d'abornement chargée de faire des propositions relatives à la création de 17 circonscriptions électorales, regroupée en six districts électoraux en vue de la tenue d'élections en 2004, au scrutin uninominal, selon le principe « un électeur, une voix ». Aux termes du décret, le chef du Gouvernement et le chef de l'opposition nomment chacun l'un des trois membres de la commission d'abornement. En outre le Conseil exécutif est désormais appelé « Cabinet ». En revanche, le décret ne prévoit pas de remplacer le Ministre principal par un chef du Gouvernement, ce qui marquerait le passage à un système de gouvernement ministériel.

9. Le décret prévoyant d'appliquer certaines dispositions de la Constitution, dans la mesure où cela était nécessaire, avant la tenue des élections de 2004, le PDU a continué de faire pression pour que la Constitution soit, dans un premier temps, appliquée partiellement, avant de l'être totalement à une date ultérieure. La Déclaration des droits qui est incluse dans la Constitution ne serait pas appliquée avant 2005, afin de laisser le temps d'effectuer les audits, de mener les activités de formation nécessaires et de modifier certaines lois pour les rendre conformes à la Déclaration⁴.

10. Après l'adoption des amendements constitutionnels de juin 2003, la Commission d'abornement a été créée. Elle est composée de trois membres, dont l'un est nommé par le Gouverneur, l'autre par le chef du Gouvernement, et le dernier par le chef de l'opposition. La Commission a travaillé en juillet et août 2003. Elle a notamment délimité les nouvelles circonscriptions électorales, vérifié les listes d'électeurs inscrits et organisé des débats publics sur l'ensemble du territoire. Le rapport de la Commission a été transmis au Royaume-Uni pour observations et recommandations⁵.

11. Les recommandations de la Commission d'abornement ont été approuvées par l'Assemblée législative des îles Caïmanes en décembre 2003. Elles n'ont cependant pas encore été approuvées par le Royaume-Uni. La question de la délimitation des districts électoraux reste un sujet de dissension entre le parti au pouvoir et

l'opposition et expliquerait, selon la presse, que le Royaume-Uni tarde à approuver les propositions. Comme les élections de novembre 2004 seront les premières à être organisées dans le cadre d'un système bipartite, la carte des districts électoraux est d'une importance cruciale. Le Mouvement populaire progressiste, qui est le parti de l'opposition, prétend que la délimitation proposée favorise le Parti démocratique uni au pouvoir (voir la section VII ci-après)⁶.

12. Pour ce qui est de révisions ultérieures de la constitution, le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume Uni a annoncé au début de l'année 2004, que les négociations constitutionnelles qui devaient se tenir à Londres, les 5 et 6 février 2004, entre les représentants du Royaume Uni et des îles Caïmanes n'auraient pas lieu à la date prévue. Cette déclaration faisait suite à la décision de la délégation du Parti démocratique uni de se retirer des négociations. Le Gouvernement du Royaume Uni espérait alors que le PDU reviendrait sur sa décision de ne plus participer au processus de révision constitutionnelle avant les élections de novembre 2004 et que les négociations pourraient reprendre à une date ultérieure et aboutir à un accord sur une constitution. En effet, la constitution proposée bénéficiait d'un large appui des habitants des îles Caïmanes et le Royaume Uni considérait qu'elle était adéquate et que son adoption serait dans l'intérêt de l'ensemble du territoire⁷.

III. Budget

13. Au début de l'année 2003, le Secrétaire aux finances a présenté les grandes lignes d'une réforme majeure, qu'il a appelée « l'Initiative de gestion financière ». Cette réforme apporte les modifications décrites ci-après au processus budgétaire.

14. Premièrement, les budgets et les rapports auront une orientation stratégique et axée sur les résultats, mettant en relief les résultats que le Gouvernement cherche à obtenir et les moyens financiers nécessaires. Il s'agit d'une approche différente de celle qui consiste à ne s'attacher qu'aux moyens financiers.

15. Deuxièmement, le système traditionnel de la comptabilité de caisse sera remplacé par un système de comptabilité d'exercice, utilisant notamment des comptes d'exploitation et un bilan, conforme aux normes de comptabilité internationales reconnues.

16. Troisièmement, les systèmes de contrôle centralisés traditionnels seront éliminés, ce qui donnera aux gestionnaires de l'administration une plus grande souplesse et une plus grande liberté. En contrepartie de ces nouveaux pouvoirs, les gestionnaires devront accepter un nouveau système de responsabilité et seront directement comptables des résultats obtenus en vertu d'un contrat d'objectifs annuel qui sera partie intrinsèque du processus budgétaire.

17. Les autres composantes de la réforme comprennent une refonte de la gestion des liquidités et du fonds de roulement, une attention plus grande au recouvrement des recettes, et une réforme des emprunts publics et de la gestion de la dette publique, consistant notamment à substituer des émissions d'obligations aux emprunts auprès des banques.

18. Le budget de l'année financière 2004-2005 sera le premier à être établi conformément aux principes de la nouvelle réforme, le budget de l'année 2003

ayant déjà été établi selon ce modèle, mais pour une période de six mois seulement (janvier-juin 2003).

19. La composante stratégique du budget énonce les objectifs budgétaires à long terme du Gouvernement, qui sont notamment les suivants : aucun impôt nouveau; aucun nouvel emprunt; réalisation d'excédents d'exploitation grâce à la maîtrise des dépenses ordinaires et à l'augmentation des recettes au fur et à mesure de la croissance économique; maîtrise des dépenses d'investissement qui doivent être financées sur les excédents d'exploitation; et constitution de réserves accrues grâce au maintien des réserves actuelles et à l'affectation de toutes recettes non prévues aux réserves.

20. Selon les estimations, les recettes d'exploitation du premier semestre de l'année 2003 devraient atteindre 179 milliards 472 millions de dollars des États-Unis; les dépenses d'exploitation tomberont à 135 milliards 130 millions de dollars, soit un excédent d'exploitation de 44 milliards 347 millions de dollars. Les actifs nets diminueront également de 12 milliards 460 millions de dollars et les emprunts nets de 5 milliards 739 millions de dollars, le solde du bilan diminuant de 18 milliards 199 millions de dollars. Cela devrait laisser un excédent global de 26 milliards 148 millions de dollars².

IV. Situation économique

A. Observations générales

21. Les îles Caïmanes ont l'un des niveaux de vie les plus élevés des Caraïbes. L'économie repose sur le tourisme et sur le statut de centre financier international offshore des îles depuis 1966. Les principales sources de recettes de l'État sont les droits prélevés sur les importations, les timbres et les redevances payées par les sociétés, les banques et les sociétés fiduciaires. Il n'y a pas d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés ni d'impôt indirect. Bien que les importations soient 100 fois plus élevées que les exportations, ce déséquilibre commercial manifeste est plus que compensé par les recettes invisibles tirées de l'industrie touristique et du secteur financier.

22. Après un ralentissement en 2001, l'activité économique du territoire a repris en 2002, la consommation stimulant la production industrielle et le commerce international. Les trois principaux indicateurs de l'économie intérieure, à savoir le produit intérieur brut (PIB), le chômage et l'inflation, confirment un rétablissement progressif de l'économie. D'après le Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth, le PIB par habitant est de 36 271 dollars, le taux de croissance annuel de 4 % et le taux d'inflation annuel de 1,9 %. La parité de pouvoir d'achat de l'économie caïmanaise s'élève à 1 milliard 270 millions de dollars. Les principaux partenaires commerciaux sont les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la Communauté des Caraïbes. En 2002, le montant des exportations du Royaume-Uni s'est élevé à 8 970 000 livres et celui des importations à 4,8 millions⁸.

23. En novembre 2002, le Gouvernement caïmanais a adopté un plan général intitulé « The Cayman Islands: a centre of excellence for the twenty-first century » (Les îles Caïmanes : un centre d'excellence pour le XXI^e siècle), qui couvrait la période 2003-2005 et visait à réorienter l'économie et à maintenir un cadre

institutionnel et législatif dynamique dans des domaines aussi importants que le tourisme, le commerce en ligne, les stratégies commerciales et les stimulants (voir A/AC.109/2003/9, par. 23 à 29). Le plan tient compte des accords relatifs à l'échange d'informations fiscales passés avec certains pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques qui devraient bientôt prendre effet et comprend des dispositions permettant de mettre à jour la législation locale conformément aux nouvelles réglementations internationales. Il aborde également la création de nouveaux produits financiers destinés aux entreprises, l'amélioration des mécanismes de livraison des produits et l'accès aux informations sur les entreprises, l'élaboration de lois d'immigration prenant en compte les besoins de l'économie et l'instauration d'un climat plus favorable aux investissements au niveau local.

B. Agriculture, élevage et pêche

24. La production agricole, bien que limitée en raison d'un sol peu fertile, d'une faible pluviométrie et de coûts de main-d'œuvre élevés, a pratiquement doublé au cours des cinq ou six dernières années, 10 grandes exploitations couvrant maintenant une superficie supérieure à 40 hectares. Les principaux produits agricoles sont la banane, la tomate, la laitue, le miel, la mangue, les agrumes, différents légumes et la noix de coco. Il existe des élevages de bovins, volailles et porcs. L'agriculture représente 1,4 % du PIB total.

C. Tourisme

25. Le tourisme est la principale activité économique des îles Caïmanes : il contribue pour 70 % au PIB et pour 75 % aux recettes en devises.

26. D'après le Ministère du tourisme, à la fin de novembre 2003, 239 924 personnes au total étaient arrivées dans les îles Caïmanes par avion et 1,4 million à bord de bateaux de croisière.

27. En mai 2003, les îles Caïmanes ont célébré le cinq centième anniversaire de leur découverte.

28. D'après le chef du Gouvernement⁹, l'objectif à poursuivre dans le secteur du tourisme en 2003 consistait à améliorer les services existants et à créer des attractions touristiques novatrices. Les mesures qui devraient être adoptées à cet égard porteraient notamment sur la mise en œuvre de programmes visant à embellir les ports et le paysage, un recyclage du personnel travaillant dans ce secteur et l'amélioration des services de douane et d'immigration. Le Gouvernement s'est efforcé également de mettre au point de nouvelles stratégies commerciales et de nouveaux moyens d'encourager le tourisme et d'étudier les possibilités qui s'offraient d'accroître le nombre de visiteurs aux revenus élevés provenant d'Europe. Il a envisagé de proposer des mesures d'incitation pour promouvoir la création de nouveaux complexes touristiques et l'aménagement de zones spéciales pour la construction d'hôtels-boutiques cinq étoiles⁹.

29. Le Gouvernement s'est tout particulièrement efforcé d'augmenter le nombre de visiteurs séjournant dans les îles. Plusieurs nouvelles initiatives ont été esquissées dans le budget pour 2003-2004 à cette fin, y compris une campagne de

publicité télévisée d'un montant de 1,5 million de dollars, qui sera diffusée sur les réseaux câblés des États-Unis.

30. Bien que le nombre de touristes arrivant par avion ait diminué de 3 % en 2003 par rapport à 2002, la baisse enregistrée a été bien inférieure à la chute de 9,36 % constatée entre 2001 et 2002. Le nombre total de passagers débarquant de bateaux de croisière a atteint en 2003 le chiffre record de 1,8 million, ce qui représente 15,5 % d'augmentation par rapport au chiffre final de 2002. Il est prévu que plus de 2 millions de croisiéristes se rendront dans les îles Caïmanes en 2004. Le cinq centième anniversaire de la découverte de ces îles par Christophe Colomb aura contribué à ce résultat positif¹⁰.

31. Dans le cadre du programme gouvernemental visant à faire des îles Caïmanes une destination plus séduisante pour les touristes, un nouveau parc de loisirs à thème ouvrira en 2004. Ce parc, qui devrait s'appeler Black Pearl Skate Park and Surf, couvre une superficie d'environ 3 500 mètres carrés. Il comprendra un parc de planche à roulettes et une piscine à vagues pour faire du surf de niveau international. Il sera complété ultérieurement par un parc aquatique¹¹.

D. Services financiers

32. Les îles Caïmanes demeurent l'un des principaux centres financiers internationaux (voir A/AC.109/2003/9, par. 41 à 50). Il existe actuellement plus de 40 000 sociétés enregistrées aux îles Caïmanes, dont 600 banques et sociétés de fiducie. Quarante-trois des plus grandes banques mondiales y sont présentes. En décembre 2003, s'y trouvaient 4 168 fonds communs de placement dont 87 % avaient été constitués en sociétés localement. Le secteur bancaire emploie plus d'un dixième de la population et contribue pour 15,5 % au PIB.

33. Au cours de 2003, le secteur financier a continué de donner des preuves de sa bonne santé, la croissance enregistrée témoignant du fait que les clients préfèrent les domiciles bien établis offrant compétences et expérience. Le territoire, qui vient d'octroyer des licences à 83 nouvelles compagnies, est désormais fort bien positionné pour le marché des compagnies d'assurances captives. Le nombre total de captives actives est maintenant de 644, le montant des primes encaissées est de 4 milliards 980 millions de dollars et les avoirs de ces compagnies sont évalués à 19 milliards 350 millions de dollars. Bien que la majorité des nouvelles captives créées en 2003 concernent les soins de santé et aient des liens avec l'Amérique du Nord, d'autres ont pour origine les Caraïbes, le Pacifique et l'Europe et offrent des assurances contre les accidents du travail et responsabilité générale, qui représentent respectivement les deuxième et troisième catégories les plus importantes¹².

34. La directive de l'Union européenne sur la fiscalité de l'épargne, qui requiert la divulgation des informations financières ayant trait aux déposants de l'Union européenne ou l'imposition d'une retenue à la source sur les intérêts payés aux citoyens des pays de l'Union européenne, a fait l'objet de négociations acharnées entre les Gouvernement caïmanais et britannique tout au long de 2003. Le Gouvernement caïmanais n'a pas ménagé ses efforts pour s'opposer à la directive et a tenté d'obtenir certaines concessions, notamment le financement du projet d'agrandissement de l'aéroport en échange de son acceptation. À la fin de 2003, le Gouvernement britannique a donné un ultimatum au territoire : soit il adoptait la nouvelle directive avant le 31 janvier 2004 soit il se la voyait imposer par ordre du

Conseil. En février 2004, le gouvernement du territoire a accepté de recommander l'adoption de la directive à l'Assemblée législative. Le parti d'opposition (PPM) s'est abstenu de voter. Le territoire devra adopter la législation appropriée d'ici au 30 juin 2004 et négocier avec les États membres de l'Union européenne afin de conclure des accords bilatéraux. La mise en œuvre de la directive, prévue pour janvier 2005, dépend de son adoption par les juridictions restantes, à savoir les territoires dépendants de tous les pays d'Europe et de cinq autres États qui sont censés se mettre d'accord soit sur l'échange d'informations soit sur la retenue à la source¹³.

35. Au cours de la période faisant l'objet du rapport, un certain nombre d'associations des îles Caïmanes ont uni leurs efforts pour créer une nouvelle entité, la Cayman Islands Financial Services Association (Association des services financiers des îles Caïmanes) afin de donner plus de poids aux efforts déployés pour maintenir la réputation du pays en tant que centre de services financiers international. Les membres de l'Association basés aux îles Caïmanes sont la Society of Professional Accountants (Société des comptables professionnels), la Society of Trust and Estate Practitioners (Société des spécialistes des fidécimmis et successions), la Fund Administrators Association (Association des administrateurs de fonds), la Bankers Association (Association des banquiers), l'Insurance Managers Association (Association des gestionnaires d'assurance) et la Chambre de commerce. L'une des premières tâches de l'Association sera de lancer un site Web qui devrait être opérationnel le mois prochain¹⁴.

E. Transports et communications

36. Le développement du territoire en tant que centre d'affaires international exige des services de télécommunications et des services publics modernes et fiables. Actuellement, la société multinationale Cable and Wireless détient une licence exclusive pour la fourniture locale de services de télécommunications dans les îles Caïmanes. Le Gouvernement a négocié avec Cable and Wireless sur la libéralisation du secteur afin de réduire le coût des télécommunications (voir A/AC.109/2003/9, par. 51 à 53). La baisse des tarifs devrait en principe rendre les principales branches d'activité, notamment les entreprises offrant des services sur Internet, plus compétitives au niveau international. Elle permettrait également aux entreprises d'avoir accès à des techniques de pointe qui leur ouvriraient de nouvelles perspectives commerciales dans divers domaines liés aux télécommunications et au commerce électronique.

37. Afin de libéraliser le secteur des télécommunications dans le territoire et d'encourager la concurrence, le Gouvernement a signé un accord avec Cable and Wireless en juin 2003. Aux termes de l'accord, la libéralisation se ferait par étapes et le secteur serait pleinement ouvert à la concurrence en avril 2004. Les changements concerneraient les services et tarifs, tant nationaux qu'internationaux¹⁵. En septembre 2003, l'Office de l'information et des communications du territoire a annoncé qu'il avait reçu plus de 20 demandes de licences pour opérer différents réseaux et services d'information. Après un processus de sélection, des licences ont été octroyées à neuf sociétés dont la tâche ira de la fourniture d'infrastructures aux services de télécommunications¹⁶.

38. En septembre 2003, le Gouvernement a également annoncé son intention de supprimer le monopole de la Caribbean Utilities Company, même si la licence de la société n'expire qu'en 2011. Le Gouvernement n'a plus l'intention d'octroyer de nouvelles licences exclusives pour la production ou la fourniture d'électricité au public. Cette annonce a été hâtée par la décision de la société d'augmenter les tarifs de l'électricité de 3 %, décision que le Gouvernement a jugée déraisonnable. L'offre faite par la société de limiter l'accroissement à 1,5 % a été rejetée. La société est actuellement le seul fournisseur d'électricité du territoire et fait fonctionner 18 génératrices et cinq transformateurs dans le cadre d'un contrat exclusif de 25 ans¹⁷.

39. Des liaisons aériennes internationales relient la Grande Caïmane et les États-Unis, le Canada, l'Europe, la Jamaïque, le Honduras et Cuba. De grandes compagnies aériennes américaines et britanniques assurent des liaisons régulières à destination et en provenance des îles Caïmanes. Des compagnies locales et des vols charters assurent la liaison entre les îles.

40. Dans le cadre des négociations avec le Royaume-Uni concernant la directive de l'Union européenne sur la fiscalité de l'épargne, le gouvernement du territoire s'est efforcé d'obtenir une aide financière permettant un réaménagement de l'aéroport (modification des bâtiments, des terrains et des pistes). D'après les estimations préliminaires, le coût irait de 20 à 50 millions de millions de dollars¹⁸.

41. Au cours de 2003, United Airlines a commencé à assurer un vol sans escale entre Chicago et la Grande Caïmane, c'était la première fois que la compagnie atterrissait dans le territoire depuis 10 ans. Elle a indiqué que le service avait été rétabli suite à la demande des passagers¹⁹.

42. Le port de George Town est le principal port d'accès de près d'un million de bateaux de croisière qui amènent des visiteurs sur l'île chaque année. Les îles Caïmanes sont desservies par des liaisons par paquebot régulières et un certain nombre de cargos appartenant à des armateurs locaux, ou battant pavillon caïmanais, qui assurent le transport de marchandises entre les îles Caïmanes, Miami et Tampa (Floride) et la Jamaïque. À l'issue des élections de novembre 2002, le Ministre du tourisme, de l'environnement et des transports a demandé à l'autorité portuaire d'examiner le projet d'expansion du port de George Town.

43. Les travaux concernant les nouvelles installations pour les bateaux de croisière dans le port de Fort George ont commencé en septembre 2003. Le nouveau terminal s'étendra sur un peu plus d'un hectare et comprendra un embarcadère de 60 mètres. Le projet a été financé dans le cadre d'un accord entre le gouvernement du territoire et la Florida Caribbean Cruise Association (Association des bateaux de croisière de Floride et des Caraïbes)²⁰.

44. Conformément à sa politique, qui est de mettre en place les infrastructures nécessaires au développement économique général du territoire, le Gouvernement a créé en avril 2003 un nouveau comité chargé d'axer ses efforts sur le système de transport des îles Caïmanes dans le cadre du plan routier national de 2025. Ce plan devrait comprendre des mesures à long terme facilitant l'accès, la mobilité et le développement économique dans le territoire et promouvant la protection des quartiers et de l'environnement²¹.

V. Situation sociale

A. Droits de l'homme et immigration

45. Le territoire est assujéti à plusieurs grandes conventions relatives aux droits de l'homme auxquelles la Puissance administrante a accédé, bien qu'il soit le seul territoire d'outre-mer du Royaume-Uni à ne pas être doté d'une charte des droits (voir A/AC.109/2002/7, par. 49, et A/AC.109/2003/9, par. 61 à 63). Le projet de constitution que le Royaume-Uni a présenté pour approbation en 2003 comprend une charte des droits qui doit entrer en vigueur une fois que le texte en portant application aura été adopté (voir par. 9 ci-dessus).

46. Au cours de la période à l'examen, la question de l'immigration a constitué une question d'importance en ce qui concerne les droits de l'homme. À la fin de 2003, le Cabinet (qui portait précédemment le nom de Conseil exécutif et est dirigé par le Gouverneur) a accordé la citoyenneté caïmanaise à un nombre considérable de personnes qui ne réunissaient pas les conditions voulues pour l'obtenir en vertu de la loi sur l'immigration et dont certaines se l'étaient d'ailleurs vu refuser. Cette mesure a suscité de violentes critiques sur le territoire. Selon certaines estimations, en 2003, environ 4 000 personnes pourraient se voir octroyer la citoyenneté caïmanaise, si elles ne l'ont pas déjà obtenue et, chacune d'elles ayant en moyenne 1,5 personne à charge, la population des îles pourrait s'accroître d'environ 10 000 personnes. La légalité de l'octroi de la citoyenneté à environ 2 900 personnes a été remise en question par l'Association du Barreau des îles Caïmanes, forte de 80 membres, qui envisage d'intenter une action en justice contre le Cabinet. En vertu de la loi sur l'immigration en vigueur sur le territoire, le Cabinet est habilité à accorder la citoyenneté dans des cas exceptionnels et, au fil des ans, n'a exercé ce pouvoir qu'à de très rares occasions. D'aucuns ont laissé entendre qu'il l'avait exercé récemment dans le but d'infléchir le résultat des élections de 2004 en sa faveur²².

B. Emploi

47. Selon les résultats d'une enquête sur la population active publiés en 2003, la population active du territoire se compose de 29 905 personnes, dont 28 827 ont un emploi, ce qui fait que le taux de chômage s'établit à 3,6 %, contre 5,4 % en 2002. Le nombre de Caïmanais qui travaillent est de 13 973, soit environ 48,5 % du chiffre total de la main-d'œuvre. Ce nombre a augmenté depuis 2001, année où 11 844 Caïmanais avaient été enregistrés comme ayant un emploi. Le reste de la main-d'œuvre se compose de titulaires de permis de travail, dont 6 000 sont employés sur le territoire pour une durée de plus de 10 ans. Les titulaires de permis de travail sont des ressortissants de 78 pays – la plupart provenant de la Jamaïque, des États-unis, du Canada et du Royaume-Uni².

48. En novembre 2003, le Gouvernement a proposé un projet de loi sur l'immigration qui limite à sept ans la durée du séjour des travailleurs étrangers sur le territoire. Les partisans de ce projet de loi y voient un moyen d'empêcher les travailleurs étrangers titulaires d'un permis de travail d'un an ou de deux ans de rester plus longtemps, voire indéfiniment, sur le territoire. Ses détracteurs y voient un moyen habile, pour les jeunes avocats locaux, de se lancer dans la carrière juridique sans avoir à faire face à une trop forte concurrence extérieure. Le projet de

loi prévoit quelques dérogations à la limitation à sept ans de la durée du séjour des travailleurs étrangers en faveur des juristes étrangers²³.

C. Enseignement

49. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants du territoire âgés de 4 ans et 9 mois à 16 ans. Le Gouvernement est directement responsable de l'enseignement pendant la durée de la scolarité obligatoire. Deux établissements publics et une école privée dispensent un enseignement supérieur. Le Community College of the Cayman Islands est un établissement public administrativement autonome. L'étude de droit est publique également mais le College of the Cayman Islands est privé.

50. Le Gouvernement administre six écoles primaires, un collège, deux lycées et un centre éducatif pratiquant des méthodes nouvelles sur la Grande Caïmane, et trois écoles primaires et un lycée couvrant les deux cycles de l'enseignement secondaire sur l'île de Cayman Brac. L'enseignement est gratuit pour les Caïmanais, à l'exception de la location des manuels, qui est facturée 100 à 150 dollars des îles Caïmanes par an et par élève. De plus, 10 écoles privées offrent un enseignement primaire et/ou secondaire. Toutes les écoles privées sont placées sous le contrôle du Département de l'éducation et subventionnées par le Gouvernement.

51. L'amélioration du niveau de l'enseignement est l'un des principaux objectifs que s'est fixés le Gouvernement pendant l'exercice budgétaire 2003/04. Des bourses d'études et des bourses spéciales destinées à financer des études universitaires sur place et à l'étranger étaient prévues dans le budget de 2003, ainsi que la préparation du chantier d'une nouvelle école primaire à Spotts et l'élaboration des plans d'un nouvel établissement secondaire sur la Grande Caïmane. Dans sa déclaration de politique stratégique pour l'exercice budgétaire 2003/04, le Gouvernement a déclaré vouloir faire en sorte que 95 % des élèves qui quittent l'école aient un niveau d'instruction satisfaisant au regard des normes en vigueur, que 90 % de la population adulte sache lire, écrire et compter et qu'un plus grand nombre d'adultes suivent une formation professionnelle.

52. Le Gouvernement s'emploie à faire progresser la formation professionnelle sur le territoire. En 2003, l'Université britannique de Portsmouth a mis en chantier, sur les îles Caïmanes, un programme d'étude du niveau de la maîtrise en gestion des ressources humaines, dont la durée est d'un an. Les titulaires du diplôme correspondant auront la possibilité d'intégrer le Chartered Institute of Personnel and Development et d'obtenir un diplôme d'études supérieures postérieures au doctorat en gestion du personnel. À un premier groupe de 12 étudiants diplômés succédera un deuxième groupe de 20 étudiants provenant du secteur public et du secteur privé²⁴.

D. Santé publique

53. Le Département des services de santé est chargé de l'ensemble des soins de santé, dont ceux dispensés dans les services de santé publique. Outre des soins de médecine générale, les patients peuvent recevoir sur place un grand nombre de soins spécialisés. Le Gouvernement a passé un accord avec le Baptist Hospital de Miami en ce qui concerne les soins de santé tertiaires. Selon la Puissance administrante, la contraception est gratuite, de même que les consultations prénatales, auxquelles ont

droit toutes les habitantes, quelle que soit leur nationalité. Le Health Practitioners Board est responsable de l'inscription des médecins exerçant dans le secteur libéral. En juillet 2002, le Département des services de santé est devenu un organisme autonome. L'hôpital de George Town compte 124 lits et comprend un service des urgences ultramoderne et pleinement doté en effectifs. Il y a également un hôpital de 18 lits à Cayman Brac et plusieurs centres de santé et dispensaires de district. En 2000, on dénombrait, dans l'ensemble des îles, 84 médecins inscrits et 14 dentistes.

54. Le Gouvernement a investi des efforts considérables dans son programme d'information sur les questions liées à la santé, qui vise particulièrement les jeunes. Le Conseil national des drogues dispose d'un site Web convivial par le truchement duquel il fournit des statistiques et des conseils et fait connaître le calendrier des manifestations qu'il organise²⁵.

E. Criminalité et sécurité publique

55. La Police royale des îles Caïmanes se compose de 295 policiers et de 40 auxiliaires. Elle ne recrute pas suffisamment sur place, ce qui explique qu'elle compte dans ses rangs un certain nombre de policiers britanniques détachés et recrute à la Jamaïque, au Belize, à la Barbade, au Canada, au Nicaragua, à la Trinité-et-Tobago, au Honduras, aux Bahamas, au Nigéria et aux États-Unis.

56. En matière de sécurité, la déclaration de politique stratégique pour l'exercice 2003/04 fixe les objectifs ci-après : garantir un système juridique et judiciaire efficace et juste; réduire le nombre d'infractions mineures et de crimes; réduire le taux de récidive des délinquants reconnus coupables; garantir des conditions de détention sûres et humaines; assurer la sécurité et la protection des frontières.

57. Selon des articles de presse, le nombre des crimes commis sur le territoire a augmenté en 2003. La plupart sont liés à des vols ou accidents de voiture, ou à la drogue. Il y a eu 499 accidents de voiture signalés et ayant donné lieu à des poursuites judiciaires en 2002, contre 615 en 2003. Le nombre des voitures immatriculées sur le territoire est passé à 28 400 pour une population de près de 45 000 personnes, ce qui, selon la police, explique l'augmentation du nombre des accidents²⁶.

58. De concert avec le milieu des affaires, le Gouvernement a continué à sensibiliser les élèves et étudiants aux dangers de la drogue et à les éduquer à ce sujet dans le cadre de programmes visant à leur apprendre à résister à l'abus des drogues. Ces programmes, qui ont commencé à être mis en œuvre en 2000 par la police locale en application du plan stratégique national de prévention de l'abus des drogues – que coordonne le Conseil national des drogues – enseignent aux jeunes à ne pas succomber à la tentation de la drogue et les aident à acquérir des compétences pratiques. L'équipe d'action sociale de la Compagnie des services d'utilité publique des Caraïbes a continué à honorer l'engagement qu'elle a pris de participer aux programmes pendant cinq ans en leur versant des fonds²⁷.

VI. Relations avec les organisations internationales

59. En février 2002, les îles Caïmanes, qui avaient jusqu'alors le statut d'observateur auprès de la Communauté des Caraïbes, ont obtenu le statut de membre associé (voir A/AC.109/2002/7, par. 75 et 76).

VII. Futur statut politique du territoire

60. L'objet du contentieux entre le Royaume-Uni et le territoire concernant le futur statut politique de celui-ci porte sur certaines dispositions de la Constitution, le degré d'autonomie et d'autorité des élus dans la gestion des affaires locales, le rôle du Gouverneur, les effets du respect par le territoire des obligations internationales qui incombent au Royaume-Uni et la participation du territoire aux affaires internationales qui servent ou desservent ses intérêts.

61. D'après les informations émanant de la Puissance administrante, au cours de la réunion annuelle du Conseil consultatif pour les territoires d'outre-mer qui s'est tenue à Londres en décembre 2003, le chef du Gouvernement a, en réponse à une déclaration du Sous-Secrétaire d'État parlementaire (Parliamentary Under-Secretary of State), remercié celui-ci pour sa franchise et fait remarquer que les gouvernements des territoires visaient tous un même objectif, à savoir s'acquitter le mieux possible de la gestion des affaires publiques, et qu'ils étaient conscients des obligations inhérentes à la relation qu'ils entretenaient avec le Royaume-Uni. Selon le chef du Gouvernement, aucun territoire ne voulait l'indépendance, bien qu'un revirement d'opinion ne fut pas exclu. L'ensemble des territoires aspiraient toutefois à un degré plus élevé d'autodétermination. Les différences relevées dans ce domaine entre les territoires étaient à l'origine d'un sentiment de discrimination. Tous les territoires britanniques d'outre-mer prétendaient à l'autonomie totale, sur le modèle des Bermudes. Ils s'en remettaient au Royaume-Uni pour établir une relation sans équivoque, plus équitable et équilibrée et comptaient sur la Puissance administrante pour qu'elle tienne son engagement de mener à bien le processus de révision de la Constitution.

62. Le chef du Gouvernement a déclaré par ailleurs que les gouverneurs avaient un rôle légitime à tenir, non seulement en tant que truchement entre les territoires et le Royaume-Uni, mais aussi en tant que conseillers. Il a toutefois réaffirmé que ces représentants ne devaient pas passer outre les responsables démocratiquement élus, ni prévaloir sur le Cabinet. Il a fait valoir que les territoires comprenaient bien qu'il était nécessaire d'appliquer des normes internationales dans des domaines tels que l'aviation et les affaires maritimes, mais qu'aucune norme précise ne s'appliquait aux services financiers. Les territoires devaient donc décider eux-mêmes de leur politique financière. S'ils comprenaient qu'il était nécessaire de collaborer avec le Royaume-Uni dans la lutte contre le terrorisme, cette coopération ne devait pas servir de prétexte au Gouvernement britannique pour s'ingérer dans leurs affaires intérieures.

63. S'agissant de la commission de révision de la Constitution, le chef du Gouvernement a proposé d'inviter les représentants des territoires à procéder à une analyse comparative de la situation dans chaque territoire, en vue de les doter tous d'une constitution plus moderne. Il a reconnu que les îles Caïmanes étaient, dans ce domaine, fort à la traîne derrière d'autres territoires. Il a rappelé qu'il avait prié le

Royaume-Uni en 2002 d'accélérer le processus de révision constitutionnelle dans les îles. Il a fait remarquer que les représentants de la société civile du territoire aspiraient à une révision beaucoup plus poussée que celle envisagée par son gouvernement. Il a en outre noté que la commission de révision locale avait pris parti pour l'opposition qui, selon lui, avait tenté d'entraver le processus aux îles Caïmanes jusqu'aux élections. De ce point de vue, l'insistance du Royaume-Uni de parvenir à tout prix à un consensus ralentissait les progrès. Certaines modifications s'imposaient immédiatement, telles que le changement de son titre pour celui de « Ministre principal », entre autres, ou le passage au scrutin uninominal. Il était toutefois préférable d'introduire avec circonspection un nouveau chapitre consacré aux droits de l'homme. Toujours selon le chef du Gouvernement, l'opposition prétendait qu'il aspirait uniquement à devenir Ministre principal, mais qu'il était de fait nécessaire d'adopter le scrutin uninominal. Les groupes de la société civile, quant à eux désiraient s'acheminer plus rapidement vers un modèle de constitution semblable à celui des Bermudes. Il a fait remarquer que le chef de l'opposition s'était vu accorder un statut constitutionnel, tandis que lui-même demeurait chef du Gouvernement plutôt que Ministre principal.

64. S'agissant du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le chef du Gouvernement a exprimé le souhait que le Royaume-Uni n'exclue pas la libre association comme variante à l'autodétermination.

VIII. Position de la Puissance administrante

65. Le 6 octobre 2003, lors de la 2e séance de la Quatrième Commission tenue pendant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale (voir A/C.4/58/SR.2), le représentant du Royaume-Uni a déclaré qu'en tant que Puissance administrante, son gouvernement se félicitait de pouvoir informer la Commission d'un certain nombre de progrès importants survenus pendant l'année. À l'issue de l'adoption en 2002 de la loi sur les territoires britanniques d'outre-mer, qui a accordé à tous leurs citoyens la nationalité britannique ainsi que le droit de résider au Royaume-Uni et de circuler librement dans l'Union européenne, plus de 14 000 passeports ont été délivrés jusqu'à août 2003. En ce qui concernait la gestion de l'environnement dans les territoires d'outre-mer, le Gouvernement britannique collaborait étroitement avec ceux-ci en vue de respecter les engagements pris dans le cadre d'accords multilatéraux et d'appuyer les efforts déployés par les territoires eux-mêmes aux fins de la protection et de l'amélioration de leur environnement.

66. Des discussions sur la révision constitutionnelle étaient en cours dans les îles Caïmanes, dans les îles Falkland, à Gibraltar, à Montserrat et dans les îles Turques et Caïques. Les autorités d'Anguilla avaient établi un comité chargé de recueillir les vues de la population et une commission de révision locale devait être mise en place sous peu dans les îles Vierges britanniques. Des négociations avaient été entamées avec Sainte-Hélène qui se trouvaient être les plus avancées, tandis qu'avec Gibraltar rien n'était encore fait. En ce qui concernait les points qui intéressaient plus particulièrement le comité, deux ans après le lancement de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, le fait le plus marquant avait sans doute été la tenue d'un séminaire sur la décolonisation à Anguilla, du 20 au 22 mai 2003. C'était en effet la première fois qu'une réunion de ce type était organisée dans un territoire non autonome britannique. Le choix du lieu et le thème retenu avaient permis à plusieurs ministres principaux et à leurs homologues, ainsi qu'à des

dirigeants de l'opposition et à des représentants de la société civile, d'y participer. Le représentant du Royaume-Uni a fait valoir que ce séminaire avait mis en lumière le dynamisme et le développement économique d'un grand nombre de territoires britanniques d'outre-mer qui bénéficiaient déjà d'un degré élevé d'autodétermination.

67. Le Royaume-Uni avait l'impression que les territoires n'aspiraient guère à l'indépendance, bien que le Gouvernement britannique ait fait clairement savoir qu'il les y encouragerait, dans la mesure des possibilités. Par conséquent, tant que les territoires préféraient conserver leurs liens avec le Royaume-Uni, il serait indispensable de concilier leurs aspirations à un degré plus élevé d'autonomie et d'autodétermination avec les responsabilités du Royaume-Uni, à savoir assurer une bonne gestion des affaires publiques, préserver l'impartialité de la fonction publique et l'indépendance de la magistrature, et veiller au respect des obligations internationales pertinentes.

68. Pour clore son intervention dans le cadre de la cinquième réunion du Conseil consultatif pour les territoires d'outre-mer qui s'est tenue du 8 au 10 décembre 2003, à Londres, le Sous-Secrétaire d'État parlementaire a déclaré que le rôle des gouverneurs au regard de la réforme constitutionnelle reposait sur le principe du partenariat. Selon lui, la notion de libre association mise en avant par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de l'ONU ne serait pas incompatible avec un tel principe, si tant est qu'elle impliquait l'acceptation mutuelle des deux parties, étant donné que le Gouvernement britannique avait des responsabilités à assumer. Cela étant, le Royaume-Uni s'y opposerait si cela signifiait que certains territoires établiraient leur propre constitution sans intervention extérieure, comme certaines autorités territoriales semblaient en avoir l'intention. Le Sous-Secrétaire d'État a ajouté que son gouvernement attachait un grand prix à ses relations avec les territoires et qu'il n'entendait pas leur imposer l'indépendance, mais qu'il agirait en conséquence si la possibilité s'offrait et si tel était le souhait exprimé par la population, sans équivoque et conformément à la Constitution. Le Royaume-Uni comprenait que pour certains territoires, l'indépendance soit l'objectif à long terme. Toutefois, tant que ceux-ci conserveraient des liens avec le Gouvernement britannique, la gestion des affaires publiques s'effectuerait dans le cadre d'un partenariat²⁸.

IX. Examen par l'Assemblée générale

69. Le 9 décembre 2003, l'Assemblée générale a adopté sans la mettre aux voix les résolutions 58/108 A et B, dont la section V se rapporte expressément aux îles Caïmanes.

Notes

¹ Le présent document a été établi sur la base d'informations fournies par la Puissance administrante, conformément à l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, ainsi que des renseignements tirés de publications diverses.

² <www.gov.ky>.

³ Gouvernement des îles Caïmanes, communiqué de presse du 13 février 2003.

-
- ⁴ <<http://www.caymannetnews.com>>; <www.legislation.hmsso.gov.uk>.
- ⁵ <www.electionsoffice.ky>.
- ⁶ <<http://www.caymannetnews.com/2004/01/565/constituencies.shtml>> et <<http://www.caymannetnews.com/2003/12/559/editorial.shtml>>.
- ⁷ <www.fco.gov.uk>; M2 Presswire, 4 février 2004.
- ⁸ <www.gov.ky>.
- ⁹ The Cayman Islands: A Centre of Excellence for the Twenty-first Century (Les îles Caïmanes : un centre d'excellence pour le XXI^e siècle), 8 novembre 2002.
- ¹⁰ <<http://www.caymannetnews.com/2004/01/579/tourism.shtml>>.
- ¹¹ <<http://www.caymannetnews.com/2003/12/560/themepark.shtml>>.
- ¹² <<http://www.caymannetnews.com/2004/01/580/insurance.shtml>>.
- ¹³ <www.caymannetnews.com/2004/01/564/uk.shtml>; et International Money Marketing, 9 février 2004.
- ¹⁴ Private Banker International. Londres, 31 janvier 2004.
- ¹⁵ Communiqué de presse, juin 2003, <www.gov.ky>.
- ¹⁶ <www.icta.ky>; Caribbean Insight, 12 septembre 2003, vol. 26, n° 31.
- ¹⁷ Caribbean Insight, 26 septembre 2003, vol. 26, n° 33.
- ¹⁸ <www.caymannetnews.com/2004/01/564/uk.shtml>.
- ¹⁹ <www.caymannetnews.com/2003/12/559/united.shtml>.
- ²⁰ Caribbean Insight, 5 septembre 2003, vol. 26, n° 30.
- ²¹ Cayman Islands Government Information Services (GIS), 23 avril 2003.
- ²² <www.caymannetnews.com/2003/12/561/status.shtml>, <www.caymannetnews.com/2004/01/571/status.shtml> et <www.caymannetnews.com/2004/01/568/status.shtml>.
- ²³ The Lawyer, 3 novembre 2003.
- ²⁴ Cayman Islands Government Information Services (GIS), 22 janvier 2004.
- ²⁵ <www.ndccayman.com.ky>.
- ²⁶ <www.caymannetnews.com/2004/01/580/crashes.shtml>.
- ²⁷ <www.caymannetnews.com/2004/01/56-4/dare.shtml>.
- ²⁸ Cinquième réunion du Conseil consultatif pour les territoires d'outre-mer, compte rendu des débats, 8-10 décembre 2003, annexe F, conclusions de M. Rammell.
-